

<b>Date de convocation :</b> 10/11/2023	L'an deux mille vingt-trois, le 16 novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire.
<b>Date d'affichage :</b> 10/11/2023	
<b>Nbre de conseillers :</b>	
<b>En exercice :</b> 14	
<b>Présents :</b> 10	
<b>Votants :</b> 13	Étaient présents Mme Colette PENDRIGH, Mme Stéphanie GARNIER, M. Christian LAN, M. Michel LÉBOUC, Mme Madeleine BARBELETTE Mme Sylvie COUPÉ, M. Didier PETITPAS, Mme Laëtitia SALIOT, M. Nicolas MARTINAIS

**Absents excusés :**

M. Patrick DEMARQUET  
M. Boris BOYAVAL donne pouvoir à M. Christian LAN  
M. Anthony PRUNIER donne pouvoir à M. Michel LÉBOUC  
M. Bertrand MONTEBAULT donne pouvoir Mme Colette PENDRIGH

N°090/2023

**VALIDATION DU FINANCEMENT POUR RACCORDEMENT AU RESEAU  
SEPARATIF D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES ET DES EAUX USEES**

Monsieur DEMARQUET, 2<sup>ème</sup> adjoint en charge des finances, rappelle la délibération prise le 17/11/2022, mise en application le 01/01/2023.

Suite au travail fait en commission finances du 09 novembre 2023.

En complément de la délibération prise sur la mise en place pour le financement de l'assainissement collectif lors du conseil municipal du 21 novembre 2019, il s'avère nécessairement de préciser que suivant l'article L332.15 du code de l'urbanisme, la commune rappelle que les frais de raccordement individuel dans la limite de 100 m soit à la charge de l'intéressé.

Par ailleurs, il est aussi décidé de maintenir au 1<sup>er</sup> janvier 2024, les prestations suivantes pour :

- Lors de la réalisation de branchement neuf, chaque particulier devra prendre contact avec la mairie pour l'exécution du contrôle de conformité de branchement neuf avant remblais de la tranchée pour un montant de 80.00 € / unité.
- Contrôle de conformité de branchement particulier (eaux usées et eaux pluviales) fourniture d'un rapport d'inspection pour un montant de 180.00 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- **DE VALIDER** les règles et les tarifs pour l'année 2024
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjoint référent à ce dossier à signer tout document relatif à cette affaire.

Certifié exécutoire, après transmission  
En Préfecture le  
Et publication le

Pour extrait conforme,  
Le registre dûment signé,  
Le Maire.

